

COMPTE-RENDU

Séance du 16 janvier 2017

Centre Administratif Intercommunal, à Craon

à 20 H 00



Séance du 16 Janvier 2017

Le Seize Janvier Deux Mille Dix Sept à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués, se sont réunis au Centre Administratif Intercommunal, à Craon, sous la Présidence de **M. Patrick GAULTIER**

Etaient Présents :

ASTILLE
ATHEE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHERANCE
CONGRIER
COSMES
COSSE LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON

CUILLE
DENAZE
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIERE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIERES
LIVRE LA TOUCHE
MEE
MERAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT

RENAZE

SENONNES
SIMPLE
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
GUILLET Marie-Josèphe, titulaire
QUARGNUL François, CHAUVIN Maxime, titulaires
GUILLOT Philippe, titulaire
PELHERBE Annick, suppléante
VALLEE Jacky, titulaire
TISON Hervé, titulaire
COUEFFE Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, VEILLARD Roland, FOUCHER Hervé, DAVID Gisèle, GAUTIER Maryvonne, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
GILET Claude, MEVITE Anne, TOUPEL Jacques, SARCEL Bernadette, HAMARD Benoit, CHATELLIER Martine, GUIARD Philippe, titulaires
RICARD Viviane, titulaire
/
MOREAU Jean Claude, titulaire
BERSON Christian, titulaire
/
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
HEUZE Philippe, titulaire
JUGE Joseph, titulaire
BREHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, suppléant
BAHIER Alain, titulaire
FOUCHER Jean-Marc, HUET Natacha, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
TEMPLIER Jean Louis, titulaire
CADOT Monique, LEFEVRE Laurent, GENDRY Hugues, SAUVE Isabelle, titulaires
GAULTIER Patrick, PAILLARD Claude, PERRAULT Colette, LIVENAIS Robert, titulaires
BARBE Béatrice, titulaire
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, titulaire
GAUCHER Olivier, titulaire
/
/
BENATRE Simone, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Etaient excusés : PLANTE Félix (Brains-sur-les-Marches), TOUPLIN Bénédicte (Cossé le Vivien), SABIN Joël (Craon), GILET Bruno (La Boissière), RAIMBAULT Michel (Livré La Touche),

Etaient absents : GOHIER Odile (Denazé), FLAMENT Richard (Renazé), BESNIER Laurent (Saint-Martin du Limet), GILLES Pierrick (Saint-Michel de la Roë),

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

GILET Bruno donne pouvoir à **TOUPEL Jacques**

SABIN Joël donne pouvoir à **GILET Claude**

Secrétaire de Séance : Éluë **Monique CADOT**, désignée en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**_*_*_

Le compte rendu de la séance du 12 décembre 2016 étant approuvé à l'unanimité

moins 1 abstention

La séance est ouverte

*_*_*_*_*_**

**Communauté de communes
du PAYS DE CRAON**

Séance du conseil communautaire du 16 janvier 2017

SOMMAIRE

N° DELIB. 2017-01	LIBELLES	PAGES
	I. INTERVENTION	
T	Présentation de la politique de lutte contre l'habitat indigne	P.4
T	Études et Chantiers – Présentation de l'association et des prestations	P.5
	II. ACTIONS SOCIALES/SANTÉ	
T	Point sur le schéma d'accueil des réfugiés	P.5-6
T	Accueils de Loisirs Sans Hébergements – Retour d'expérimentation sur les ouvertures des ALSH durant les vacances de Noël	P.6
	III. AFFAIRES GÉNÉRALES	
01	Association Amitiés Sociales-Iliade Habitat Jeunes – Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration du Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT)	P.7
	IV. CULTURE	
02	Établissement d'Enseignements Artistiques (EEA) – Convention avec QUELDEBU – Mise à disposition des enseignants	P.7-8-9
	V. ENVIRONNEMENT	
03	Contrats Eco Emballages/Contrats de reprise de matériaux – Prolongation	P.9
	VI. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	
T	Base de Loisirs de la Rincerie – Informations diverses	P.9-10
T	Centre aquatique de Craon – Calendrier de validation des offres suite à la consultation des entreprises – Conseil communautaire exceptionnel le 30 janvier 2017 – 19h00	P.10
	VII. FINANCES	
04	Budgets 2017 – Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement	P.10-11
T	VIII. INFORMATIONS DIVERSES	P.11-12

T = sujet qui ne fait pas l'objet de délibération

I. INTERVENTIONS

T. Présentation de la politique de lutte contre l'habitat indigne

Mme Corinne GOUGEON, Responsable de l'Unité Habitat Privé de la Direction départementale des Territoires (DDT), présente au conseil communautaire la politique de lutte contre l'habitat :

Définition

« Constituent un habitat indigne les locaux utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé ».

Désordres « mineurs »	Règlement sanitaire Départemental	Police générale du Maire
Risque manifeste pour la santé	Habitat insalubre, habitat précaire	Police spéciale du préfet
	Saturnisme	Police spéciale du préfet
Risque manifeste pour la sécurité	Péril, hôtels meublés, sécurité des équipements des immeubles collectifs	Police spéciale du maire (ou du Président de l'EPCI)

▪ Désordres le plus souvent rencontrés

- humidité (moisissures, salpêtre, dégradation des revêtements...)
- appareils à combustion et risque de monoxyde de carbone (CO)
- risque électrique
- sécurité des personnes
- accumulation des déchets
- locaux impropres à l'habitation

Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (secrétariat assuré par DDT)

Pas de substitution aux compétences respectives de ses membres et des collectivités

- Lieu unique d'enregistrement des signalements et des repérages
- Lieu opérationnel pour résolution des situations
- Mise en commun des compétences des différents services
- Réalisation d'un observatoire de l'habitat indigne et non décent

Rôle du maire – Pouvoirs de polices réglementaires (sûreté, sécurité, salubrité publique/CGCT)

- Intervention en premier niveau (contrôle des règles générales d'hygiène)
- Rôle de médiation (si médiation sans résultat- procédures coercitives)
- En cas d'urgence – procédures coercitives
- Signalement au pôle départemental des situations via la fiche (pour information mise sur table)

Pouvoirs du maire

▪ Pouvoir de police du maire très général

En cas de menace avérée pour la salubrité, la santé ou la présence d'un danger grave et imminent, édicton de toutes mesures adaptées aux circonstances

▪ Polices spéciale du maire

- Déchets - en cas de production ou détention de déchets portant atteinte à la santé ou à l'environnement - Élimination d'office aux frais du responsable
- Arrêtés de péril (imminent ou ordinaire)
Mesures de sécurité dans le cas d'un immeuble qui menace ruine

Aides départementales

- 2017 – Année de renforcement de la politique des aides au logement – Accent sur les revenus modestes et très modestes – Prêt à taux 0
- Département recommande de faire les dossiers de demande de subvention le plus rapidement possible
- Programme d'aides fonctionne bien sur le territoire

T. Études et Chantiers – Présentation de l'association et des prestations –

M. Étienne POUPINET, coordinateur, et Mme Élodie THÉBAULT, animatrice, de l'association Études et Chantiers, rappellent au conseil communautaire qu'une antenne est ouverte sur Craon depuis 2007 :

Supports d'activité

- Entretien d'espaces naturels : débroussaillage, abattage et façonnage de bois, aménagement de sentiers de randonnées
- Restauration de bâtiments : maçonnerie, menuiserie, isolation
- Développement d'activité de proximité

Organisation/cadre

- 12 salariés en insertion
- Travail sur 3 à 4 jours/semaine
- Dans le cadre d'un contrat
- Outil essentiel pour les salariés pour une remise en situation dans le cadre du travail/vie professionnelle – Existence d'un cadre, d'une structure
- Accompagnement socio-professionnel par l'animatrice, Mme Élodie THÉBAULT, de 24 mois et environ 12 mois sur chantier
- 80% de sorties positives de l'insertion (emploi, formation)

Objectifs en partenariat avec les collectivités

- Proposition et accompagnement pour les travaux et partie technique par le coordinateur, M. Étienne POUPINET
- Relai important sur le territoire de la Communauté de Communes par Valérie CHURIN (Service emploi)
- Besoin pour l'association d'un soutien à l'échelle du territoire, de journées de travail afin de gérer un plan de charges, avec une meilleure lecture de la programmation des activités (en référence aux difficultés de fin et début d'année)
- Prestation à hauteur de 480 € la journée – avec équipe de 5 à 8 personnes/1 encadrant qui peut atteindre 10 personnes/2 encadrants – accompagnement technique par l'association
- Bonne valorisation pour les personnes du territoire

Information conjointe

- Donner régulièrement par l'association le calendrier des travaux, la disponibilité sur quelques mois et en tenir informé le conseil communautaire

II. ACTION SOCIALE/SANTÉ

T. Point sur le schéma d'accueil des réfugiés

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge de l'Action Sociale/Accueil des réfugiés, présente au conseil communautaire un point sur la situation d'accueil des réfugiés sur notre territoire :

CONTEXTE ET RAPPEL

Engagement de la France pour l'accueil de 30 700 réfugiés sur 2 ans. Les personnes s'inscrivent dans un parcours de demandeur d'asile avant d'intégrer le dispositif d'accueil des réfugiés.

Sur le territoire du Pays de Craon, étendu à la commune de Bierné, 3 communes ont manifesté leur volonté de contribuer à l'accueil des réfugiés en mettant à disposition des logements pour les familles relocalisées ou réinstallées. Il s'agit des communes de Ballots, Cuillé, Bierné et Renazé, soit potentiellement 24 places

Signature d'une convention avec l'État et le CIAS du Pays de Craon pour l'accompagnement social.

Convention en cours avec le Conseil départemental et le CIAS pour l'accompagnement social dans le cadre du dispositif RSA/Revenu de solidarité active (instruction et suivi).

□ ÉTAT DES LIEUX SUR LE PAYS DE CRAON

Depuis la décision du mois de décembre 2015 d'intégrer le dispositif pour l'accueil des réfugiés, plusieurs réunions ont eu lieu avec les services de l'État – DDCSPP et Préfecture.

A l'échelon local, un comité de pilotage associant les communes proposant un logement et des représentants associatifs mobilisés a été constitué.

Son rôle est de :

- faciliter/activer l'implication des différents acteurs dans ou au-delà de la commune d'accueil,
- recenser et mobiliser les réseaux et ressources existants et notamment le milieu associatif.

Recrutement en décembre 2016, d'une Conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF), Lucie DUCHET, pour assurer l'accompagnement social.

Ses missions - en complément des prestations de l'Office Français de l'Intégration et de l'Immigration :

- prise en charge et aide à l'installation dans le logement,
- évaluation sociale de la situation des ménages (préciser le projet et les besoins d'accompagnement)
- accès aux droits et aux soins (prestations familiales, RSA, APL, couverture médicale, renouvellement récépissé jusqu'à la réception du titre de séjour, ...), suivi sanitaire,
- scolarisation des enfants, apprentissage de la langue française,
- mobilité (échange permis de conduire...),
- accès à l'emploi,
- lien social...

En lien avec les communes d'accueil, les partenaires et acteurs du territoire

□ FAMILLES ARRIVÉES SUR LE PAYS DE CRAON

Arrivée début décembre 2016, de 2 familles (10 personnes) orientées vers Ballots et Renazé

- Ballots : couple avec 5 enfants (de 16 à 5 ans) – Famille Afghane
- Renazé : jeune maman avec 2 jeunes enfants (2 ans et 3 mois) – Famille Erythréenne

→ PERSPECTIVES POUR LES LOGEMENTS VACANTS :

Contact avec la plateforme Nationale de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) pour une éventuelle orientation d'une famille (maman avec 2 jeunes enfants) vers le logement de Cuillé. Arrivée possible début février.

T. Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Retour d'expérimentation sur les ouvertures des ALSH durant les vacances de Noël

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge de l'Action Sociale/Petite Enfance/Enfance Jeunesse, présente au conseil communautaire un bilan quantitatif des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pendant les vacances de fin d'année :

- Ouverture habituellement des sites de Cossé-le-Vivien, Courbeveille, Méral, Quelaines-Saint-Gault et Simplé (Cependant, pas d'ouverture à Simplé en 2016 en raison des effectifs non suffisants)
- Nouvelle ouverture d'une semaine en fin d'année pour les sites de Renazé et Craon – Axe 1 inscrit au dossier de développement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Il est à noter que 320 enfants différents d'origine de 30 communes de la Communauté de Communes du Pays de Craon et hors territoire ont fréquenté en cette fin d'année les 6 sites ouverts.

Par ailleurs, la CAF a validé les 4 axes de développement prévus au nouveau CEJ, comme suit :

- Ouverture ALSH fin d'année : 10 000 €
- Séjours longs : 1 383 €
- Valorisation de la coordination enfance : 10 300 €
- Ludothèque : 10 666 €

Total du CEJ perçu par an :

- Par le CIAS : 348 000 €
- Par les communes : 45 000 €

III. AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Association Amitiés Sociales-Iliade Habitat Jeunes – Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration du Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT)

M. Patrick GAULTIER, Président, rapporte au conseil communautaire le courrier de M. Vincent SAULNIER, Président de l'Association des Amitiés Sociales – Iliade Habitat Jeunes, qui explique que l'association inscrit son action sur le territoire du Haut Anjou en faveur de la jeunesse, de l'habitat et plus globalement de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire.

Elle se base sur un projet en relation avec l'ensemble de ses partenaires.

Lors de son assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2016, l'association a souhaité modifier ses statuts avec notamment pour objectifs d'associer les collectivités partenaires au sein de sa gouvernance.

Ces collectivités sont désormais membres de droits au sein du conseil d'administration de cette association.

C'est dans ce cadre qu'il est demandé qu'un représentant de la Communauté de Communes soit désigné afin de siéger dans ses instances.

M. Patrick GAULTIER informe le conseil communautaire que le Bureau, réuni le 9 janvier 2017, propose **Mme Odile GOHIER**.

Il précise que **Mme Béatrice BARBE**, maire de Senonnes, où se situe une résidence FJT-Iliade, représente cette commune au sein du conseil d'administration au regard des statuts qui stipulent 2 sièges pour le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

⇒ **DÉSIGNE Mme Odile GOHIER**, déléguée représentant du conseil communautaire auprès de l'Association des Amitiés Sociales – Iliade Jeunes afin de siéger dans ses instances.

IV. CULTURE

2. Établissement d'Enseignements Artistiques (EEA) – Convention avec QUELDEBU – Mise à disposition des enseignants

Mme Monique CADOT, Vice-présidente en charge de la Culture, rapporte au conseil communautaire qu'une nouvelle association de musique est en cours de création sur la commune de Quelaines-Saint-Gault. Elle fédère deux anciennes entités, à savoir la Fanfare de Quelaines-Saint-Gault et l'ensemble Queldebu.

Par courrier du 5 novembre 2016, cette association sollicite le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Craon à hauteur de 1 200 € pour l'année 2017.

Avant de communiquer au conseil communautaire la position de la commission Culture du 30 novembre 2016 quant à cette demande, **Mme Monique CADOT** propose au conseil communautaire de reprendre l'historique des deux anciennes entités aujourd'hui dissoutes.

Historique

L'association de la Fanfare de Quelaines-Saint-Gault et de l'orchestre à vents des élèves de l'école intercommunale de musique Claude Debussy a débuté en janvier 2005.

La rencontre de la Fanfare et de l'école de musique s'est inscrite, à l'époque, dans l'action d'aide à la création d'ateliers spécifiques pour le développement des pratiques amateurs. En effet, le Conseil Départemental avait pour objectif de structurer et de soutenir l'enseignement et les pratiques musicales au travers du « Plan départemental de l'enseignement et des pratiques musicales en Mayenne ». Cela a donné lieu à une convention tripartite entre le Conseil départemental, la Fanfare et la Communauté de Communes qui se partageaient par tiers le coût de cette association (masse salariale nécessaire à l'encadrement de l'atelier).

L'école de musique était déjà dans son rôle de centre de ressources artistiques. En effet, c'était une opportunité d'avoir sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Cossé le Vivien (CCRCLV) une association musicale amateur de plus de 100 ans d'existence.

En 3 ou 4 ans, le nombre de musiciens a doublé pour atteindre une quarantaine dès la troisième année.

→ **Conventions du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2007 et du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010**

A l'origine, la direction était partagée entre le chef de Fanfare (Jacques THOMAS-trombone), le directeur de l'école de musique (Johann LEFEVRE-trompette) et un professeur (Franck SERVEAU- saxophone).

Cette organisation a perduré tout au long des deux premières conventions.

Ensuite, le dispositif a été complété en proposant des répétitions par pupitre avec les professeurs d'instruments de l'école de musique, ce qui a engendré une progression de l'orchestre et un lien fort entre l'association et l'école.

L'orchestre s'est donné un nom QUELDÉBU, association des mots « Quelaines » et « Debussy ».

→ **Convention du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013**

Lors de la troisième convention, le conseil départemental, conformément au co-financement prévu au schéma départemental, s'est retiré et celle-ci est devenue bipartite entre la Communauté de Communes et la Fanfare.

Une évolution a également eu lieu dans la direction de l'orchestre partagée ensuite par Johann LEFEVRE et Hervé DUCLOS (professeur de Chant lyrique), confiée depuis 2012-2013 à Désirée PANNETIER dont la direction d'ensemble est la spécialité.

→ **Convention du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016**

En 2014, la réhabilitation de la Grange du Manoir du Buat à Quelaines-Saint-Gault par l'ex-CCRCLV, et la création d'une salle de répétition, annexe de l'école de musique, a pu asseoir l'orchestre QUELDEBU sur son bassin de vie historique.

Désormais, l'orchestre est composé de plus de quarante musiciens qui viennent pour jouer ensemble une musique d'orchestre d'harmonie sous la baguette de Désirée PANNETIER, issus de l'EEA, de la Fanfare de Quelaines-Saint-Gault, et d'autres musiciens indépendants les ont également rejoints.

Cette association a été fructueuse et essentielle pour plusieurs raisons :

- Partage d'idée et d'énergie entre une structure publique/EEA et une association/Fanfare, vecteur de réussite
- Coexistence de ces 2 entités sur un même territoire (ex-CCRCLV)
- Renaissance pour la Fanfare/Orchestre Queldébu qui a vu ses effectifs doubler
- Approche et travail de morceaux musicaux plus intéressants et plus complets pour l'école du fait du nombre de participants, mais aussi de trouver à leur côté des musiciens qui avaient l'expérience de jouer dans un orchestre constitué
- Partage et participation intergénérationnels à l'expérience passionnante de jouer en orchestre d'harmonie sur la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Après un projet très ambitieux lors du week-end de la Ste-Cécile 2015 (Projet Tuba) et leur engagement comme parrain auprès des élèves du Marching Band de Renazé, une nouvelle association est en cours de création afin de les réunir tous sous la même entité et ce, toujours en partenariat fort avec l'EEA.

- **Proposition de la Commission Culture du 30 novembre 2016**
 - Mise à disposition d'un an des professeurs de l'EEA sans contrepartie financière – 2017
La participation de la Fanfare était jusqu'alors de 1 200 €.
 - Revoir la question du financement pour l'année suivante – 2018
 - Établissement d'une convention en intégrant l'historique de l'association QUELDEBU – 2017

Considérant la proposition de la commission Culture du 30 novembre 2016,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

⇒ **VALIDE** cette proposition.

V. ENVIRONNEMENT

3. Contrats Eco Emballages/Contrats de reprise de matériaux - Prolongation

M. Joseph JUGE, Vice-président en charge de l'environnement, indique au conseil communautaire que le Contrat Eco Emballages, et les contrat de reprise des matériaux, arrivaient à échéance au 31 décembre 2016.

La négociation nationale ayant pris du retard, le barème actuel (barème E) sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2017. Il est proposé la signature d'un avenant pour cette prolongation.

Au cours du 2^{ème} trimestre 2017, il est précisé qu'il sera proposé un nouveau contrat pour la période 2018/2022 (L'enveloppe nationale devrait passer de 600 Millions d'Euros à 700 Millions d'Euros).

Par ailleurs, il est proposé de prolonger les contrats de reprise « de vente de matériaux » (Plastiques, Cartons), ainsi que les contrats de reprise « filière » (Acier, Aluminium, Brique alimentaire, Verre) jusqu'au 31 décembre 2017.

Considérant l'avis favorable de la commission Environnement du 9 novembre 2016,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE** la prolongation du contrat avec Éco Emballages jusqu'au 31 décembre 2017 et **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer l'avenant correspondant,
- ⇒ **APPROUVE** la prolongation des contrats de reprise avec les repreneurs (SECHE, PAPREC, ARCELOR MITTAL, REVIPAC, OI MANUFACTURING, REGEAL AFFIMET) jusqu'au 31 décembre 2017 et **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer les avenants correspondants.

VI. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

T. Base de Loisirs de la Rincerie – Informations diverses

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-président en charge des Équipements Sportifs, suite à la commission Équipements Sportifs du 12 janvier 2017, fait part au conseil communautaire de diverses informations :

- **Projet Baignade – Création d'une plage**
Les travaux ont débuté. A priori, les 2 tranches vont pouvoir être réalisées (zone baignade + Chenal à creuser) au mois de janvier 2017.
- **Activités 2016**
Le bilan 2016 est satisfaisant malgré une météo médiocre au printemps. Le total des recettes directes continue donc à augmenter (+ 1 100 €). Le produit des services 2016 s'élève à 229 000 € (hors prise en compte de la valorisation des scolaires et des activités en lien avec le CIAS)
Les résultats sont plus ou moins positifs selon les activités. Les pédalos ont été très courtisés.

▪ Inaugurations

- Travaux d'extension 2016 (hébergement – salle nature) – Avant la pleine saison des hébergements
Samedi 25 mars 2017 - 11h00
- Travaux des sanitaires publics et baignade
Samedi 24 juin 2017 - 11h00

▪ Étude de la pêche

L'estimation du coût (enlèvement et rempoissonnement) n'est pas encore connu au 16 janvier.

T. Centre aquatique de Craon – Calendrier de validation des offres suite à la consultation des entreprises – Conseil communautaire exceptionnel le 30 janvier 2017 – 19h00

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-président en charge des Équipements Sportifs, rappelle au conseil communautaire que, dans le cadre de l'appel d'offres des travaux du Centre aquatique, la consultation a dû être relancée pour 3 lots infructueux (Couverture étanchéité – Contrôle d'accès – Pentagliss).

L'analyse des offres devant être présentée à la commission d'appel d'offres le 23 janvier 2017, et afin de ne pas prendre davantage de retard, il est proposé de soumettre la validation des offres au conseil communautaire en réunion exceptionnelle le 30 janvier 2017 - 19h00 ; le conseil communautaire aura également à se prononcer sur les options pentagliss et jardin d'eau.

VII. FINANCES

4. Budgets 2017 – Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

M Alain BAHIER, Vice-président en charge des Finances, rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 :

« Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

□ Budget principal 2017

Montant des dépenses inscrites au budget primitif 2016 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »)
→ 6 375 481 €

Conformément aux textes applicables, le montant maximum d'ouverture de crédit autorisé s'élève à 1 593 870 € (25% de 6 375 481 €).

Les ouvertures de crédits proposées en dépenses d'investissement pour l'exercice 2017 (dans l'attente du vote du budget) se présentent comme suit :

▪ **Opération 133** « base de loisirs La Rincerie »

106 000 € (40 000 € pour les aménagements liés à la baignade et 66 000 € pour la restructuration de l'espace des sanitaires publics)

□ Budget annexe budgets ateliers relais 2017

Montant des dépenses inscrites au budget primitif 2016 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »)
→ 967 000 €

Conformément aux textes applicables, le montant maximum d'ouverture de crédit autorisé s'élève à 241 750 € (25% de 967 000 €).

Les ouvertures de crédits proposées en dépenses d'investissement pour l'exercice 2017 (dans l'attente du vote du budget) se présentent comme suit :

- **Opération 116** « divers ateliers relais et derniers commerces »
20 000 € (travaux dans le commerce de Simplé)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE** les ouvertures de crédits en dépenses d'investissement telles que présentées ci-dessus, à savoir :
 - **Budget principal 2017 : 106 000 €**
 - **Budget annexe ateliers relais 2017 : 20 000 €**
- ⇒ **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite des crédits ci-dessus,
- ⇒ **PREND ACTE** que ces montants seront repris dans les budgets primitifs 2017.

VIII. INFORMATIONS DIVERSES

T. Compte-rendu de délégations du Président suite à la délibération du 17 décembre 2014 rendant compte des délégations qui lui ont été confiées et des décisions prises dans ce cadre depuis le Conseil Communautaire du 12 décembre 2016

- **La Rincerie – Projet Baignade – Création d'une plage**

Dans le cadre du conseil communautaire du 12 décembre 2016 et du projet baignade, il a été décidé de procéder aux travaux d'aménagement d'une plage.

La proposition de l'entreprise HOUILLOT de La Selle Craonnaise (Mayenne) a été retenue pour un montant TTC de 25 830,90 € (21 525,75 €HT).

- **La Rincerie – Réalisation de la vidange et de la réhabilitation de la vanne de vidange en amont du barrage - Mission d'accompagnement**

- Rédaction du rapport de projet des travaux
- Rédaction du dossier de consultation des entreprises
- Analyse des offres
- Assistance dans le suivi des travaux
- Missions complémentaires (assistances pour l'établissement du dossier d'ouvrage et pour la mise en œuvre des piézomètres)

La proposition de la société ISL Ingénierie Angers (Loire-Atlantique) a été retenue pour un montant TTC de 10 800,00 € (9 000,00 €HT).

T. Calendrier 2017

- **CCPC – Séances du conseil communautaire et Assemblée**

Lundi 30 janvier	19h00	Conseil communautaire
Mardi 21 mars A confirmer	20h00	Assemblée des Maires remplace le 27 février

T. Informations diverses

- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**

M. Patrick GAULTIER rappelle au conseil communautaire que, dans le cadre de la Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), les communautés de communes deviennent compétentes de

droit en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale au 27 mars 2017 (soit échéance aux 3 ans après sa publication).

De ce fait, le transfert de compétence est automatique, sous réserve de l'opposition d'un quart des communes représentant au moins 20% de la population (minorité de blocage), dans les trois mois qui précèdent.

Il rappelle que, par délibération en date du 14 septembre 2015, le conseil communautaire a décidé de ne pas procéder au transfert de la compétence avant le 31 décembre 2015 (démarche dite volontaire).

L'échéance du 27 mars 2017 implique le transfert automatique de la compétence à moins de l'exercice de la minorité de blocage avant cette date, disposition prévue par la Loi.

Dans ce cas, les communes doivent délibérer dans les trois mois qui précèdent, soit du 26 décembre 2016 au 26 mars 2017.

Aux interrogations sur la position de la Communauté de Communes du Pays de Craon par rapport à ce transfert, **M. Patrick GAULTIER** répond que le débat a déjà eu lieu en septembre 2015.

▪ **Mutualisation des services**

M. Jean-Louis TEMPLIER rappelle que trois groupes de travail ont été créés afin de travailler sur la mutualisation des services communaux et intercommunaux. Deux réunions en commun ont été annulées ; il demande quand auront lieu les prochaines.

M. Patrick GAULTIER précise que les conclusions des questionnaires adressés aux communes ne traduisent pas une volonté appuyée de mutualisation, à part pour le matériel pour lequel le travail et la réflexion continuent.

Il précise que le transfert de la compétence eau et assainissement se doit d'être réussi.

En matière de mutualisation, les maires vont devoir se prononcer vers quoi ils veulent avancer.

M. Joseph JUGE propose que des discussions aient lieu dans chacune des commissions afin de se faire une idée.

M. Patrick GAULTIER précise qu'une réunion est prévue de mise en commun avec les référents de chacun des groupes le 31 janvier 2017 – 13h30.

▪ **Agence de l'Eau – Subvention pour matériel mutualisé**

M. Jean-Louis TEMPLIER fait référence au récent courrier de l'Agence de l'eau recommandant aux communes de faire parvenir pour le 30 mai prochain les demandes de subvention ayant pour objet le financement d'acquisition de matériels.

Il est précisé que la mutualisation de matériels peut être réalisée avec la Communauté de Communes mais également entre 2 ou 3 communes. Le groupe de travail « Matériel » effectue actuellement un recensement des besoins auprès des communes et réfléchit sur les regroupements possibles.